ebra GROUPE
EURO Légales

Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales05@ebra.fr

LE DAUPHINÉ libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

AVIS

Enquêtes publiques

PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE DU DEVOLUY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction,
Cellule Développement Durable/
Procédures Réglementaires

Par arrêté préfectoral n° 2023-DPP-CDD-54 du 12 juillet 2023, il sera procédé sur le territoire de la commune du Dévoluy :
- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection des captages des Hauts-Gicons et de Mère-Eglise, pour l'alimentation en eau potable de la commune du Dévoluy ;
- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains constituant les périmètres immédiats et grever de servitudes ceux situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée.
Le public pourra consulter le dossier au siège de l'enquête pendant la durée de celle-ci qui se déroulera pendant **29 jours consécutifs, dulundi 28 août 2023 au lundi 25 septembre 2023 inclus,** en mairie du Dévoluy - Le Près - 80 Route des Stations - 05250 Le Dévoluy, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit :
les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00.
Le commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie du Dévoluy, les jours et heures ci-dessous mentionnés :
- **le lundi 28 août 2023, de 9h00 à 12h00 ;**
- **le mercredi 13 septembre 2023, de 9h00 à 12h00 ;**
- **le lundi 25 septembre 2023, de 13h30 à 16h30.**
Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie du Dévoluy.
Monsieur Bernard PATIN, ingénieur écologue retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.
A l'issue de cette enquête conjointe, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie du Dévoluy et à la Préfecture des Hautes-Alpes.
L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toute information complémentaire sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie du Dévoluy.
Le préfet des Hautes-Alpes statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes
Signé Benoît ROCHAS

364313300

COMMUNE D'ORCIERE

Orcières 1850

Avis d'enquête publique
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

ARTICLE 1 : Par arrêté n° 2023/124 en date du 11 août 2023, le Maire de la Commune d'Orcières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Orcières.
Le projet de révision générale du plan local d'urbanisme mis à l'enquête publique et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, vise à : Favoriser le maintien et le renouvellement de la population en proposant une offre de logement adaptée ; Consolider l'activité économique autour des activités touristiques mais aussi dans le cadre d'une vie à l'année; Maintenir et développer les équipements, services et réseaux en cohérence avec le projet touristique et démographique ; Définir une stratégie d'aménagement du territoire limitant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et luttant contre l'étalement urbain ; Intégrer les paysages, l'environnement et le patrimoine dans les projets d'aménagement communaux.
ARTICLE 2 : Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU d'Orcières ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.
ARTICLE 3 : Monsieur Marc Nicolas a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marion Douarche suppléante par le Tribunal Administratif de Marseille par décision n°E23000056 / 13 du 07/07/2023.
ARTICLE 4 : Il sera procédé **du lundi 04 septembre 2023 à 08h00 au vendredi 06 octobre à 17h00 inclus** à une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme d'Orcières, pour une durée de 33 jours.
ARTICLE 5 : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale) :
- Pour la version papier : En Mairie, sise le village, 05170 Orcières, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels), ainsi que sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7 ;
- Pour la version numérique : Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :
https://www.orcieres-mairie.fr/enquete-publique-plu ; Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie sise le village, 05170 Orcières, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.
ARTICLE 6 : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du lundi 04 septembre 2023 au vendredi 06 octobre inclus : Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise le village, 05170 Orcières, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5 ci-dessus) ; En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : enquetepublique-plu@orcieres-mairie.fr, en indiquant dans l'objet « enquête publique sur le PLU d'Orcières ». Elles seront annexées au registre d'enquête publique ; En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur Marc Nicolas, commissaire enquêteur - Mairie d'Orcières, le village, 05170 Orcières. Elles seront également annexées au registre d'enquête.
ARTICLE 7 : Monsieur Marc Nicolas, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, le village, 05170 Orcières, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants : Le lundi 04 septembre 2023 de 8h00 à 12h00 ; Le samedi 16 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 ; Le samedi 30 septembre 2023 de 8h00 à 12h00 ; Le vendredi 06 octobre 2023 de 14h00 à 17h00.
ARTICLE 8 : Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.
ARTICLE 9 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Orcières, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
ARTICLE 10 : Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie d'Orcières, sise le village, 05170 Orcières, et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.
La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Patrick RICOU, Maire de la Commune d'Orcières.

Fait à Orcières, le 11 Août 2023,
Patrick RICOU, Maire d'Orcières

365497100

VIES DES SOCIÉTÉS

Transferts de siège social

SARL ALPES TRANSPORTS BRETON
SARL au capital minimum de 1800 €
Siège social : 1 rue de Lagay
HLM la Pleiade Bat A 05000 GAP
RCS GAP 918673567

Par décision de l'associé Unique du 08/08/2023 , il a été décidé de transférer le siège social au 7 A passage Montjoie Bâtiment le Sant Denis 05000 GAP à compter du 13/08/2023
Modification au RCS de GAP.

365464400

ebra GROUPE
EURO Légales

Marchés publics

Agir en proximité
avec les acheteurs publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact : **Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35**

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com